Avenue de Tervueren n° 21-23 à 1040 Etterbeek

Résumé des charges particulièrement limitées de l'appartement du rez-de-chaussée du 23 Avenue de Tervuren

1. Charges communes (copropriété) : cfr. quotités : **1.713/10.000**ièmes

Assurance de l'immeuble : quote-part => +/- **300€ / an** pour le propriétaire du REZ

Honoraires du **Syndic** (gestion) : quote-part => +/- **515€ / an** pour le propriétaire du REZ

N.B. : le REZ est exempté des charges relatives au 21 Tervuren : ascenseur, entretien des communs, électricité des communs, chauffage collectif, etc. ➔ cfr. acte de base !

2. Charges individuelles suivant consommation (cfr. compteurs privatifs) :

- Chauffage : chaudière individuelle au gaz)
- **Electricité** : éclairage, cuisinière, boiler, etc.
- **Eau froide** (eau de ville)

3. Travaux éventuellement prévus/votés en AG : aucun.

4. Précompte immobilier 2022 : 2.366,39 €
   Revenu cadastral de base : 2.646 €
   Revenu cadastral indexé : 4.929 €